



BAREME HONORAIRES 2022

APPLICABLES AUX VENTES

MANDAT SIMPLE DE VENTE « MANDAT MONTAGNE »

Les honoraires de l'agence sont de 6% TTC* du prix de vente TTC pour les transactions dont le montant est inférieur à deux millions d'euros TTC (2.000.000,00 € TTC) et de 5% TTC* pour les autres transactions.

MANDAT EXCLUSIF DE VENTE « MANDAT AU SOMMET »

Les honoraires de l'agence sont de 5% TTC* du prix de vente TTC pour les transactions dont le montant est inférieur à deux millions d'euros TTC (2.000.000,00 € TTC) et de 4% TTC* pour les autres transactions.

Pour les programmes neufs résidentiels, les honoraires de l'agence sont définis par lot et par promoteur selon leurs grilles tarifaires en vigueur et sont donc variables.

Pour les terrains, les honoraires d'agence sont de 7% TTC* du prix de vente TTC.
Pour les garages, les honoraires d'agence sont de trois mille euros TTC* (3.000,00 € TTC).

** Les honoraires sont à la charge du vendeur.
L'agence ne manie pas de fonds dans le cadre des transactions immobilières.*

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.
Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la TVA à 20%

APPLICABLES AUX SERVICE DE LOCATION SAISONNIERE

Maisons, Chalets et Appartements - 25% TTC du loyer brut

APPLICABLES AUX SERVICES DE CONCIERGERIE

Disponibilité du concierge 7j/7 de 9h à 20h
2 500€ TTC / semaine de décembre à avril
1 500€ TTC / semaine le reste de l'année

Courses divers selon votre demande, livraison et rangement
60€ TTC par livraison en moyenne saison
80€ TTC par livraison en haute saison